



**Ministère des affaires sociales et de la santé**  
**Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**  
**Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes**  
**Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

## ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement  
de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal  
ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

**Vu** l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du 28 avril 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2017 :

M. Jean-Pierre AUZET

Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire,  
**Président** ;

M. Stéphane DUMINIL

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef  
à l'agence régionale de santé Hauts de France -  
délégation départementale de la Somme ;

Mme Gaëlle LAGADEC

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale  
de santé Bretagne – délégation départementale du  
Finistère ;

Mme Mathilde RASSELET

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine – Site de Poitiers ;

M. Nicolas SIMON

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale des Deux Sèvres.

### **Article 2**

En cas d'indisponibilité de M. Jean-Pierre AUZET, la présidence sera assurée par Mme Mathilde RASSELET.

### **Article 3**

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **9 - MAI 2017**

Le Chef du bureau du recrutement



**Arnaud SCOLAN**